

# Groupe de travail VÉLO pour le projet de réserve naturelle universitaire du parc du Mont-Bellevue

Rencontre du 3 avril 2020, 10h30 à 11h30 via TEAMS

**Présences :** Patrice Cordeau (UdeS), Nathalie Bourgeois (Ville), Johann Dumont-Baron (Ville), Annie Fréchette (Ville), Jean-Philippe Boyer (Ville), Luc Dugal (Dalbix), Paul Matte (Sentiers Sherbrooke), Ryan Litowski (Collège du Mont-Ste-Anne (CMSA))

### Clarification du mandat du comité et composition

- ✓ **Recommander à l'Alliance le corridor optimal pour un sentier de liaison (en fonction des critères retenus)**
- ✓ **Lorsque le corridor sera choisi, définir le tracé précis du sentier de liaison**
- ✓ **Proposer aux propriétaires un scénario de développement des sites alternatifs**
- ✓ **Favoriser l'intégration du vélo au sein de la réserve naturelle universitaire**
- ✓ **Collaborer aux étapes de développement et de sensibilisation**

Pour les participants, outre les personnes présentes, le comité pourrait inviter d'autres personnes pour leur expertise.

### **1) Proposition d'un deuxième corridor pour le sentier de liaison**

Les propriétaires proposent un nouveau corridor au centre de la réserve (scénario # 2). Ce corridor à l'avantage de :

- ✓ **Respecter les milieux fragiles (voir carte)**
- ✓ **Optimiser la réutilisation des sentiers existants**
- ✓ **Minimiser la longueur de parcours (accès plus direct aux sites alternatifs)**
- ✓ **Offrir un dénivelé intéressant**
- ✓ **Respecter la cohabitation (principe de séparation des usages)**

Les membres du comité s'expriment sur le scénario et proposent de revoir 2 sections :

- ✓ **Près de l'antenne, il serait préférable de descendre par les sentiers existants au Nord (validation terrain requise)**
- ✓ **Au départ, il serait préférable de passer par la gauche (à l'est) pour éviter le milieu humide et les fondeurs en hiver**

Il est convenu de valider le tout sur le terrain dès que possible.

## **2) Rappel des critères pour établir un sentier de liaison (en vue de la réunion # 2)**

Les critères sont revus.

## **3) Planification de la suite des travaux**

Jean-Philippe Boyer va proposer une nouvelle version du scénario # 2. Une prochaine rencontre est prévue pour valider le corridor et les critères avant la rencontre de la table de travail de l'Alliance.

## **4) Suivi de la rencontre**

Patrice Cordeau consignera les discussions dans un compte rendu qu'il fera circuler pour s'assurer que cela reflète bien les discussions du groupe de travail.

# Groupe de travail VÉLO pour le projet de réserve naturelle universitaire du parc du Mont-Bellevue

Rencontre du 20 avril 2020, 9h00 à 9h40 via TEAMS

**Présences :** Patrice Cordeau (UdeS), Nathalie Bourgeois (Ville), Johann Dumont-Baron (Ville), Jean-Philippe Boyer (Ville), Luc Dugal (Dalbix), Paul Matte (Sentiers Sherbrooke), Ryan Litowski (CMSA)

**Absence :** Annie Fréchette (Ville)

### 1) Analyse des critères pour les 2 corridors

- ✓ La boucle (Corridor # 1) représente plutôt 3 Km tandis que le corridor central (#2) représente 1 Km
- ✓ Les membres sont d'accord avec l'analyse qui est présentée (voir l'Annexe 1)

### 2) Choix du corridor pour recommandations à l'Alliance

Chaque membre du comité se positionne sur les 2 corridors proposés (par ordre d'arrivée dans TEAMS)

Membre	Position	Recommandation
Jean-Philippe Boyer	Le corridor central # 2 représente la solution la plus écologique si les cyclistes demeurent dans le sentier	Corridor central # 2
Johann Dumont-Baron	Le corridor central # 2 est l'option la plus environnementale Le corridor central # 2 représente un plus grand intérêt pour le vélo avec plus de dénivelé Même si nous allons réutiliser beaucoup de sentier, il ne faut pas sous-estimer les aménagements à faire	Corridor central # 2
Luc Dugal	Le corridor central # 2 est plus intéressant car c'est un secteur qui se draine mieux, qui ne passe pas dans des milieux humides et qui offre plus de dénivelé. Il faut considérer que la longueur de 1 Km peut toutefois représenter 1,5 km de sentier au final, car il ne sera pas en ligne droite. L'usage du sentier existant, la serpentine, représente un avantage. Il faut être conscient que la récupération d'un sentier existant peut aussi engendrer des travaux et des impacts importants par la machinerie.	Corridor central # 2

Nathalie Bourgeois	Abonde dans le même sens que Johann Dumont-Baron et Jean-Philippe Boyer et considère le corridor central # 2 plus avantageux.	Corridor central # 2
Paul Matte	Le corridor central # 2 est plus intéressant pour le vélo tout en offrant une séparation des usages. Le volet terrain pour valider le tracé sera très important. Il n'a pas pu consulter ses membres, mais il est convaincu que ceux-ci préféreront ce corridor.	Corridor central # 2
Ryan Litowski	Préfère le corridor # 2 pour autant qu'il permette un accès « tranquille » pour monter le dénivelé.	Corridor central # 2
Patrice Cordeau	Dans l'optique de création d'une Réserve naturelle et en respect des critères, le propriétaire de ce secteur (UdeS) favorise le corridor central # 2 qui limite le nombre de Km de sentiers et les interventions en milieux fragiles, dont les milieux humides. L'autre corridor (boucle) venait implanter un nouveau sentier entre le Campus et la réserve, ce qui n'était pas très souhaitable par sa communauté.	Corridor central # 2

### 3) Autres commentaires

- Pour le corridor central # 2, au départ du stationnement Dunant, il est proposé de prioriser la section plus à l'est et d'abandonner le sentier de ski de fond.
- Pour le corridor central # 2, dans le secteur de l'antenne, il est précisé qu'il pourrait y avoir une montée et une descente différente dans l'objectif d'assurer la sécurité et l'accessibilité universelle.

### 4) Suivi de la rencontre

Patrice consignera les discussions dans un compte rendu qu'il fera circuler pour s'assurer que cela reflète bien les discussions du groupe de travail.

## ANNEXE 1 - Analyse comparative des propositions de corridors vélo selon les critères

### Analyse selon les critères vélo

Critères des propriétaires	Critères de la table de travail et précision	Réponse aux critères Corridor 1 - Boucle	Réponse aux critères Corridor 2 - Central
<p>1. Sentier de liaison de type signature permettant une expérience intéressante (voir l'exemple du sentier BOUTTABOUE du Mont-Sainte-Anne)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="https://www.espaces.ca/articles/activites/velo/velo-de-montagne-01/3612-8-sentiers-signatures-de-velo-de-montagne-au-quebec">https://www.espaces.ca/articles/activites/velo/velo-de-montagne-01/3612-8-sentiers-signatures-de-velo-de-montagne-au-quebec</a></li> </ul>	<p>Sentier offrant une <b>expérience intéressante</b> pour les cyclistes et offrant une bonne <b>substitution</b> à l'offre actuelle sur le mont J.-S.-Bourque.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tracé avec :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Différents éléments naturels et en milieu forestier;</li> <li>○ D'une longueur suffisante;</li> <li>○ Avec de la fluidité (<i>flow</i>); (descente sans trop de freinage);</li> <li>○ Avec du dénivelé</li> </ul> </li> </ul>	<p>L'identification d'un corridor en périphérie de la grande boucle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En milieu forestier en tout temps</li> <li>- Offre des éléments naturels diversifiés (dont cap rocheux du côté de Dunant)</li> <li>- Maximise la longueur du sentier de liaison, soit un peu plus de 3000 m pour un sentier à l'extérieur du sentier pédestre périphérique.</li> <li>- Offre un dénivelé de 55 m (Entrée Dunant à 310 m, cap Dunant à 340 m et sortie UdeS à 285 m)</li> <li>- La fluidité sera en fonction de la configuration du sentier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En milieu forestier en tout temps.</li> <li>- Éléments naturels diversifiés.</li> <li>- Environ 1 km à 1,5 km longueur du sentier de liaison.</li> <li>- Offre différents dénivelés.</li> <li>- La fluidité sera en fonction de la configuration du sentier.</li> </ul>
	<p>L'<b>accessibilité à un large éventail d'utilisateurs (en termes de niveau de difficulté) est jugée importante.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir un passage alternatif (<i>chicken pass</i>) si un élément technique dépasse l'ensemble du niveau technique du sentier.</li> <li>• Éviter les trous et les sauts</li> </ul>	<p>Le corridor offre un dénivelé modéré avec cette visée d'être accessible à un large éventail d'utilisateurs. La configuration fine du tracé permettra d'atteindre également ce critère.</p>	<p>Idem.</p>

Critères des propriétaires	Critères de la table de travail et précision	Réponse aux critères corridor 1 - Boucle	Réponse aux critères corridor 2 - Central
<p><b>2. Un seul sentier sera permis à perpétuité (enchâssé dans le projet de réserve)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les membres, les descriptifs « liaison » et « signature » sont difficilement conciliables dans un même sentier. Il en résulte une proposition faite par des membres de faire deux sentiers, un de type liaison (privilégiant les infrastructures existantes, <u>pas nécessairement sur le territoire de la réserve</u> et étant réellement accessible au plus grand nombre) et un de type signature (privilégiant l'expérience, mais ne servant pas nécessairement de liaison).</li> </ul>	<p>Le corridor proposé offre les deux possibilités. En ceinturant une partie de la grande boucle et en passant par la voie cyclable sur le campus principal</p>	<p>Idem.</p>
<p><b>3. Le sentier de liaison pourra avoir quelques sections à 2 sens (pour l'aspect sécuritaire) mais devra demeurer dans un seul corridor</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de « by-pass » ou sentiers complémentaires</li> </ul>	<p>Pour la <b>sécurité des cyclistes</b>, éviter le passage de vélos en face à face dans les secteurs à plus haute vitesse.</p> <p>Pour la <b>sécurité de tous les usagers et une saine cohabitation</b>, éviter les croisements entre piétons et cyclistes (principe « d'espacement » entre les sentiers utilisés pour des activités pédestres et le futur sentier pour le vélo)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des enjeux de conflits d'usage ont été observés lors du travail de caractérisation mené à l'automne 2019, et par les agents de sensibilisation à l'été 2018 et 2019.</li> </ul>	<p>Cet élément sera pris en compte dans le design fin du tracé.</p> <p>Le corridor désigné vise à séparer clairement les usages (vélo à l'extérieur de la grande boucle et piéton sur et à l'intérieur de la grande boucle).</p>	<p>Séparation des usages avec le choix final de tracé et le plan des sentiers pédestres à fermer. Le corridor 2 croise au moins deux fois la grande boucle pédestre (signalisation à prévoir)</p>
<p><b>4. Le sentier doit permettre aux usagers de rejoindre le site alternatif de vélo UdeS / CMSA, ainsi que la sortie de la 410 pour les projets de développement</b></p>		<p>Cela est prévu pour le site alternatif de vélo</p> <p>Pour la 410, accessible avec un sentier de liaison localisé à l'extérieur du sentier pédestre périphérique.</p> <p>Pour le CMSA, voir points suivants.</p>	<p>Cela se ferait à partir du chemin d'accès à l'antenne d'une part et d'autre part, à partir d'une sortie dans la zone du CMSA le long de la montée d'Ascot (second élément à valider avec CMSA).</p>
<p><b>5. Le sentier doit permettre aux usagers du Collège du Mont-Ste-Anne (intermédiaire) de rejoindre le réseau du Mont-Bellevue (zone de transition)</b></p>	<p>Les usagers de l'école secondaire <b>Le Triolet</b> doivent aussi pouvoir rejoindre le réseau de manière sécuritaire.</p>	<p>CMSA : c'est encore à déterminer car tributaire de la décision du CMSA d'embarquer dans le projet (voir point suivant pour échancier)</p> <p>Le Triolet : une piste multifonctionnelle reliant le campus principal et le parc innovation est prévue à l'été ou automne 2020.</p>	

Critères des propriétaires	Critères de la table de travail et précision	Réponse aux critères corridor 1 - Boucle	Réponse aux critères corridor 2 - Central
<p><b>6. Le site alternatif de vélo UdeS / CMSA doit faire partie de l'entente de gestion du Parc du Mont-Bellevue (pour UdeS) ou avec un bail (pour le CMSA)</b></p>		<p>Le site alternatif sur le terrain de l'UdeS fait partie du PMB et est donc intégré à la notion de parc. Les discussions sont en cours avec le CMSA.</p>	
<p><b>7. Le site alternatif de vélo UdeS / CMSA doit permettre de relier également le viaduc de l'autoroute 410</b></p> <p>À déterminer si par la réserve naturelle (sous la ligne électrique) ou par l'emprise de la bretelle d'autoroute</p>		<p>Possible à partir du cap Dunant</p>	<p>Cela se ferait à partir du chemin d'accès à l'antenne d'une part et d'autre part, à partir d'une sortie dans la zone du CMSA le long de la montée d'Ascot (second élément à valider avec CMSA).</p>
<p><b>8. L'UdeS aura une piste cyclable qui va relier l'entrée du PMB à l'École de gestion (potentiel pour relier rapidement le site alternatif de vélo UdeS / CMSA)</b></p>		<p>Marquage au sol déjà fait à l'automne 2019</p>	
<p><b>9. Le sentier de liaison devra respecter l'intégrité écologique du PBM et répondre aux conditions de la future réserve naturelle</b></p>	<p>Privilégier les <b>zones à valeur écologique basse</b> pour tous les sentiers (autant vélo que pédestre)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les données de sensibilité écologique datent (2007 et 2013).</b></li> <li>• <b>Il est suggéré de les mettre à jour minimalement pour les sentiers et corridors retenus, et ce, avant d'effectuer des travaux.</b></li> </ul>	<p>Choix de conservation du cœur J.-S.-Bourque où les éléments écologiques se concentrent. La fermeture des sentiers sur cette partie (intérieur grande boucle) tient particulièrement compte des enjeux écologiques tout en diversifiant les expériences de pédestre. Toutefois, ce sentier créerait un impact pour son aménagement et traverserait plusieurs ruisseaux et peut-être des milieux humides.</p>	<p>Permet d'emprunter davantage des sentiers informels déjà existants, limitant l'impact de la création d'un nouveau sentier.</p> <p>Toutefois, l'intégrité écologique sera plus atteinte si les utilisateurs sortent du sentier en raison de la proximité avec des éléments naturels à haute valeur écologique.</p>

## Analyse selon les critères pédestres

Critères des propriétaires	Critères de la table de travail et précision	Réponse aux critères corridor 1 - Boucle	Réponse aux critères corridor 2 - Central
Les propriétaires reconfirment que les sentiers au sommet du J.-S-Bourque (381 mètres) doivent être réduits et que l'accès soit réservé au pédestre.		Ce critère est respecté	Ce critère est respecté, car le sentier central passe par l'antenne plutôt que par le sommet.
Optimiser la réutilisation des sentiers existants		Non, car 2 km de nouveaux sentiers	Oui, usage des sentiers existants. Seulement quelques mètres de nouveaux sentiers seront requis pour effectuer des liens
Principe de séparation des usages pour maximiser l'expérience de chacun et faciliter la cohabitation.		Ce critère est respecté	Seulement la grande boucle serait croisée à 2 reprises.

